

PLAN D'URGENCE SOBRIÉTÉ



énergétique Le contexte actuel est explosion préoccupant : des prix de l'énergie, de de risques coupures l'électricité, les tensions sur les marchés de l'énergie se multiplient à l'approche de l'hiver.

Il est nécessaire d'une part d'être exemplaires dans nos pratiques, et d'autre part de limiter les coûts devenus exorbitants qui viennent percuter fortement et peut être durablement les équilibres budgétaires des collectivités.

Plus que jamais les mesures de sobriété et de transition énergétique s'imposent.

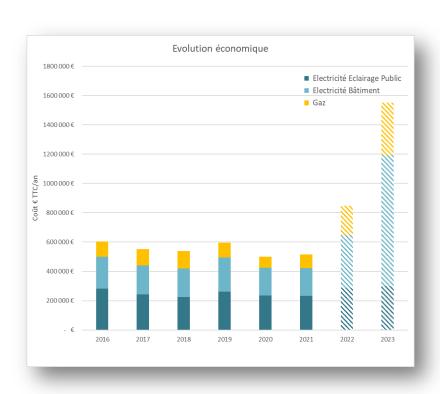
Face aux risques de pénurie, un effort national est demandé, à tous les niveaux.

Notre collectivité se doit de prendre des initiatives et d'innover, dès maintenant, de manière pragmatique et efficace, et dans l'avenir, en investissant dans la rénovation du mix énergétique qui devra incorporer une part croissante d'énergies renouvelables (ENR).

La feuille de route proposée à votre assemblée devra s'adapter aux évolutions de la situation énergétique et budgétaire. Elle s'inscrira dans trois échelles de temps :

- L'urgence pour modifier les comportements et les usages et diminuer la facture énergétique de nos bâtiments et de nos déplacements,
- Puis la poursuite des aménagements qui ont déjà permis ces six dernières années de diminuer les coûts énergétiques de 34%,
- Enfin, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, il conviendra d'étudier et de hiérarchiser la mise en œuvre de dispositifs structurants pour l'utilisation du potentiel local des ENR : l'eau, le soleil, le bois énergie, la géothermie...

Ci-dessous, l'évolution des coûts énergétiques (gaz et électricité) avec les prévisions pour les années 2022 et 2023.



MESURES A COURT TERME

Dans l'immédiat, une série de mesures doit être mise en place, dans une logique de réduction rapide et pérenne des consommations. Un suivi régulier de nos consommations énergétiques sera mis en place et permettra de mesurer les économies réalisées.

Sensibiliser sur les écogestes (lumières, ordinateur, photocopieuse, sobriété numérique, etc.) et pour cela sera identifié un référent sobriété par bâtiment, par école et par service.

Réduire les consignes de températures. Maximum 19°C dans les bâtiments et les bureaux ; Moyenne de 19°C dans les écoles primaires et 21°C dans les maternelles ; 16°C maximum, pour une inoccupation de 12h à 48h ; 8°C maximum, pour une inoccupation supérieure.

Raccourcir la saison de chauffe de la fin des vacances de Toussaint au début des vacances de Pâques, si la météo le permet.

Couper les radiateurs dans les pièces quand elles ne sont pas utilisées.

Fermer les volets roulants le soir, et couper les éclairages, ordinateurs, photocopieurs...

Proscrire l'utilisation des chauffages d'appoint, de sèche-mains électriques et d'appareils énergivores non nécessaires.

Couper l'eau chaude sanitaire pour le lavage des mains (hors cantine et douche).

Ne déclencher les climatiseurs qu'au-dessus de 26°C.

Aérer max 10min/h pendant la journée, et privilégier le soir pour aération complète.

Mener un audit pour diminuer les coûts de déplacements de la collectivité : optimiser les transports doux et limiter l'autosolisme aux seules nécessités de service.

Diminuer l'éclairage de mise en valeur des monuments avec un fonctionnement en hiver (décembre et janvier) jusqu'à 20h, et un fonctionnement estival (juillet et août) jusqu'à 00h. Éteint désormais le reste du temps.

Les éclairages de Noël seront concentrés sur des zones précises. Les plages horaires seront diminuées : coupure à 22h = - 2 heures/jour. La période sera raccourcie du 09 décembre au 2 janvier = - 2 semaines.

Limiter les éclairages sur les terrains et salles de sport. Extinction automatique de tous les éclairages sportifs extérieurs à 23h au plus tard.

Étudier avec les associations le décalage de certaines manifestations sportives et entraînement en dehors des horaires de pic d'électricité et privilégier les horaires en journée. Une charte des éco-gestes sera jointe à chaque réservation de salle.

Éteindre l'éclairage public entre 23h et 5h30 dans les zones pavillonnaires. Réflexion sur l'extinction de l'éclairage public sur d'autres zones en concertation avec les services de sécurité.

Continuer le programme de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et des groupes scolaires.

Poursuivre le remplacement des éclairages en LED de tous les bâtiments communaux et de l'éclairage public.

MESURES A MOYEN TERME

Dans les mesures à moyen terme, que l'on peut situer à l'horizon 2024, la Ville poursuit son programme de rénovation énergétique dont on sait qu'il permet des économies substantielles de consommation. Des travaux sont programmés pour adapter le parc et les équipements municipaux à une utilisation écologique et éthique.

Mener un audit en concertation avec les acteurs associatifs pour évaluer les besoins, aboutir à une réflexion commune et partagée contribuant à l'effort énergétique.

Étudier le remplacement des éclairages en LED des terrains extérieurs de la plaine des sports.

Lancer un audit énergétique des installations de l'eau potable et de l'assainissement.

Co-diriger le projet de réseau de chaleur urbain avec la Commune de Bidos, pour alimenter les bâtiments publics en énergie renouvelable via l'approvisionnement en bois d'origine locale.

Mener une réflexion sur la géothermie de surface via le système innovant la Power Road, afin de récupérer l'énergie captée sur la chaussée pour chauffer l'Hôtel de Ville.



Former les agents à l'écoconduite.

MESURES A LONG TERME

A partir de 2025, le déploiement des énergies renouvelables entre dans une phase opérationnelle, permettant à la Ville de bénéficier de premières retombées. Le déploiement des énergies renouvelables locales permet ainsi d'accroître notre indépendance énergétique. Il s'agit aussi de poursuivre, tout au long du phasage, les mesures incitatives de sobriété et, bien sûr, les travaux de modernisation des équipements communaux.

Poursuivre le programme pluriannuel de travaux d'économies d'énergies sur les bâtiments communaux et l'éclairage public.

Accroître notre parc de véhicules moins consommateurs et/ou électriques, de vélos électriques et de quadricycles.

Étudier le projet de microcentrale hydroélectrique sur la canalisation d'eau potable de l'Ourtau, en privilégiant l'autoconsommation collective des bâtiments communaux, synonyme de réduction de factures énergétiques.

Poursuivre le déploiement d'installations photovoltaïques en autoconsommation directe sur les toits de bâtiments communaux.